

# Comptes 2025



Commune mixte de Develier  
11 mai 2026

# Rapport relatif aux comptes 2025

## En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes (RSJU 190.611), les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les Communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les comptes annuels se composent :
  - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
  - b) du compte des investissements ;
  - c) du bilan ;
  - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
  - e) des annexes (a à h).

## Table des matières

1. Introduction .....	page 4
2. Synthèse.....	page 5
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 .....	page 8
4. Résultats .....	page 10
5. Compte de résultats.....	page 20
6. Compte des investissements .....	page 30
7. Bilan .....	page 34
8. Annexes aux comptes annuels .....	page 35
9. Proposition de l'Exécutif.....	page 51
10. Approbation des comptes annuels .....	page 52

## 1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au Délégué aux affaires communales, en vue de leur apurement, avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- c) le rapport du Législatif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements.

En application de l'article 18, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes,

- l'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du Législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice, il en est responsable ;
- les comptes approuvés sont transmis au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

## 2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

### a) les adaptations législatives

Les citoyennes et citoyens de Develier, réunis en Assemblée communale en date du 24 juin 2025, ont accepté le nouveau Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité. Le Conseil communal, lors de sa séance du 25 août 2025, a fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### b) les spécificités communales

La Commune mixte de Develier est l'une des 5 Communes jurassiennes possédant son propre réseau électrique (Delémont, Develier, Courchapoix, Moutier et Soulce).

### c) les investissements et projets importants

- Le 5 juillet 2020, le Corps électoral de Develier s'est prononcé en faveur d'un crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 pour la réalisation du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Les travaux dans les secteurs de La Pran aval, de la Fenatte amont et du ponceau sur la route cantonale sont pratiquement terminés et décomptés. Débutera en 2026 le secteur de la Golatte.
- C'est en date du 28 mars 2022 que l'Assemblée communale a ratifié un crédit de Fr. 110'000.00 pour l'assainissement de la station électrique de Develier-Dessus. Les travaux ont été réalisés durant les années 2022 et 2023. Quelques aménagements ont encore été réalisés au printemps 2025.
- Le 03 avril 2023, l'Assemblée communale a débloqué plusieurs crédits :
  - Fr. 90'000.00 pour le raccordement de la Ferme Le Tivila au réseau d'eau communal (réalisation terminée en début 2025).
  - Fr. 80'000.00 pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69 (réalisation terminée en 2025).
- Le 22 septembre 2024, le Corps électoral de Develier s'est prononcé en faveur d'un crédit global de Fr. 4'500'000.00 pour l'aménagement d'une crèche, l'extension de l'école primaire et l'aménagement d'une place de jeux.
- L'Assemblée communale du 26 août 2024 a accepté l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station des 4-Faulx (réalisation terminée en 2025).
- En date du 24 juin 2025, l'Assemblée communale a accepté l'ouverture d'un crédit de Fr. 85'000.00 pour la réfection du carrefour Rue du Carmel – Chemin de la Golatte.

- Le 15 décembre 2025, l'Assemblée communale a débloqué deux crédits :
  - Fr. 176'000.00 pour la mise aux normes LHand des arrêts des transports publics « Le Cerf » (en cours en 2025).
  - Fr. 85'000.00 pour l'assainissement du réseau électrique à la Rue des Brandons (en cours en 2025).

#### **d) l'endettement**

L'endettement global de la Commune de Develier au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élevait à un total de Fr. 7'652'097.55 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. À la fin de l'exercice 2025, les dettes se situent à Fr. 8'112'660.60, soit une augmentation de Fr. 460'563.05.

Les amortissements ordinaires se sont élevés à Fr. 250'000.00.

Avec une population de 1'391 habitants au 31.12.2025, nous arrivons à un endettement brut par habitant de Fr. 5'832.25. L'endettement net s'élève, quant à lui, à Fr. 3'545.26/habitant.

#### **e) les capitaux propres**

Les capitaux propres ont diminué de Fr. 115'721.43 avant report au bilan du résultat de l'exercice 2025 (excédent de revenus de Fr. 243'946.55). Voir détail sous 8.2.2.

#### **f) révision des comptes**

La révision des comptes (mandat attribué à la Fiduciaire Fidag-Jura SA) a eu lieu les 27, 28 et 29 avril 2026.

#### **g) appréciations de la Commission de gestion des finances**

Les membres de la Commission de gestion des finances, lors de la séance du mardi 26 mai 2026, ont acceptés les comptes tels que présentés.

#### **h) appréciations du Conseil communal**

Lors de sa séance du 11 mai 2026, le Conseil communal a accepté les comptes 2025 tels qu'ils figurent dans le présent rapport.

## 3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 3.1 Généralités

Les comptes annuels 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et des directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé (MCH2) selon le Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018. Les comptes annuels 2025 sont les sixièmes à être établis en application de ces prescriptions.

Pour les années futures, des corrections devront certainement encore être apportées sur la manière de comptabiliser, que ce soit au niveau du compte de résultat, du compte des investissements ou du bilan, en fonction d'adaptations apportées aux directives cantonales ou fédérales.

### 3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan
Services communaux	Financements spéciaux

### 3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Cependant, le Délégué aux affaires communales a dérogé à cette règle en autorisant les corporations jurassiennes de droit public de procéder à des prélèvements dans les

financements spéciaux alimentés avant la mise en œuvre du MCH2 (amortissements non planifiés).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes).

### **3.4 Compte des investissements / limites d'inscription à l'actif**

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements, sous réserve de la directive N° 6 du Délégué aux affaires communales du 10 avril 2019 (dépenses courantes ou d'investissements).

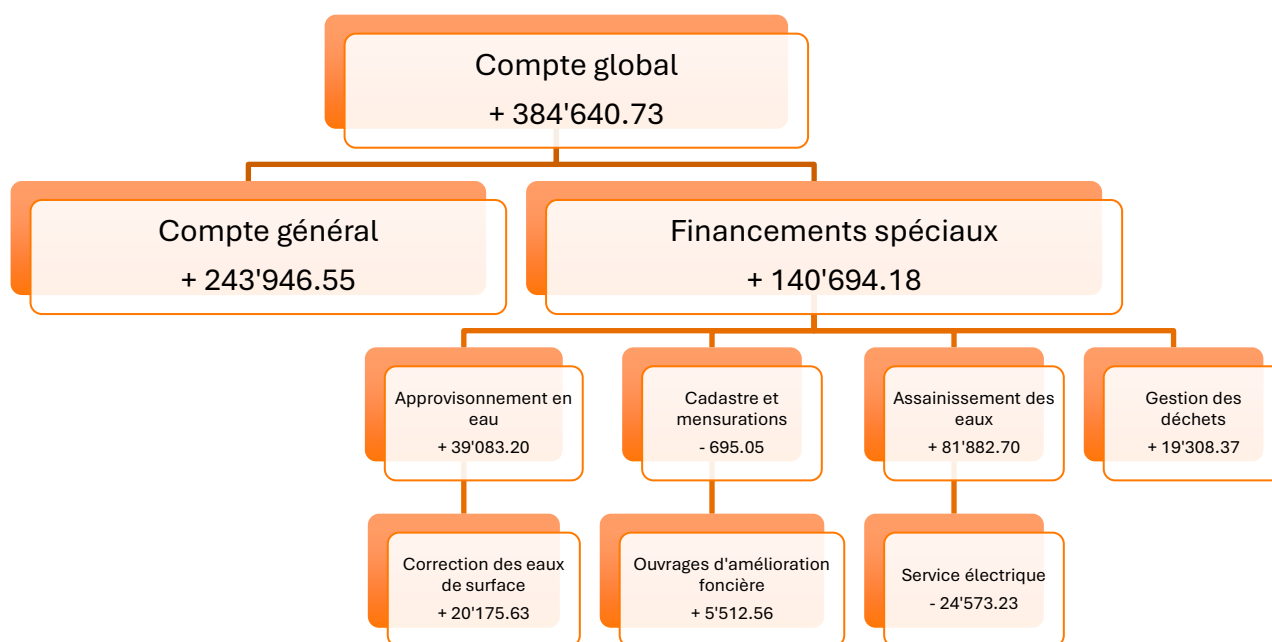
### **3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)**

Le patrimoine administratif classé sous l'ancien plan (MCH1) au 31 décembre 2019 a été repris au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

## 4. Résultats

### 4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>90</b>	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>+ 384'640.73</b>	<b>- 128'620.00</b>	<b>- 41'527.16</b>
900	Compte général	+ 243'946.55	- 253'170.00	- 177'051.96
901	Clôture des financements spéciaux	+ 140'694.18	+ 124'550.00	+ 135'524.80
400	Impôts directs, personnes physiques	3'218'376.19	3'343'500.00	3'172'901.45
401	Impôts directs, personnes morales	438'812.40	438'000.00	377'957.70
4021	Impôts fonciers	252'472.95	251'250.00	244'659.80
5 ./ 6	Investissements nets	377'929.32	2'905'500.00	1'092'517.21



### Commentaire préliminaire sur le résultat

L'année 2025 est marquée par la première réévaluation générale du patrimoine financier depuis l'introduction du MCH2, conformément au Décret sur l'administration financières des Communes (rubriques 9630.34410.00, 9630.34412.00 et 9630.44430.00). Cette opération purement comptable aura permis la comptabilisation

- d'une perte de Fr. 2'202.00 sur la parcelle N° 3038 (Pré La Maillate)
- d'un gain de Fr. 456'670.00 sur les parcelles N° 617 (Rue Xavier-Chappuis), N° 1849 (La Monte), N° 1501 (Sur Cré), N° 1899 (Rue des Vergers) et N° 3038 (Pré La Maillate).

Il faut relever que, sans ce gain de Fr. 454'468.00, le résultat global présenterait une perte de Fr. 69'827.27, soit un peu plus de la moitié du déficit prévu au budget (Fr. 128'620.00).

## 4.2 Clôture du compte de résultats (global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	9'024'153.15
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8'978'525.42
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 45'627.73</b>
34	Charges financières	132'895.73
44	Revenus financiers	552'464.19
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>+ 419'568.46</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 373'940.73</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>+ 10'700.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 384'640.73</b>

## 4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	1'984'174.97
590	Report au bilan des recettes	1'606'245.65
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>377'929.32</b>

## 4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	+ 384'640.73
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	+ 481'444.05
35	+	Attributions aux financements spéciaux	+ 107'549.60
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 357'045.96
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	+ 10'700.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	- 10'700.00
		<b>Autofinancement (Cash-flow)</b>	<b>616'588.42</b>
690 ./.		Résultat du compte des investissements	377'929.32
590		(selon chiffre 4.3 ci-dessus)	
		<b>Résultat de financement</b> (+ = excédent / - = découvert de financement)	<b>+ 238'659.10</b>

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes). Les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2 ne sont pas soumis aux nouveaux taux d'amortissement.

Les attributions aux financements spéciaux sont les suivants :

- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'eau ..... Fr. 77'441.45
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'épuration ..... Fr. 30'108.15

Un prélèvement sur les financements spéciaux des capitaux de tiers a été effectué :

- fonds de l'abri PC pour le financement de la participation  
annuelle à l'organisation cantonale de la protection civile ..... Fr. 3'780.75

Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre comptabilisés :

- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'eau ..... Fr. 35'339.96
- fonds MCH1 pour l'approvisionnement en eau ..... Fr. 8'539.70
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'épuration ..... Fr. 213.70
- fonds pour l'achat d'énergie (Service électrique) ..... Fr. 104'660.09
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau (Service électrique)..... Fr. 35'876.06
- fonds MCH1 pour le renforcement du réseau électrique ..... Fr. 168'635.70

#### 4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	326'671.90
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	380'300.46
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 53'628.56</b>
34	Charges financières	14'671.21
44	Revenus financiers	125.85
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 14'545.36</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 39'083.20</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 39'083.20</b>

Un accent particulier est porté, depuis plus de cinq ans, sur la surveillance du réseau d'eau, des consommations et des réparations de fuites. Cet effort porte ses fruits. Le taux de pertes se situe à 11.74 % pour l'année 2025.

Situation du FS Approvisionnement en eau au 31.12.2025 :

- Bénéfice 2025 du FS en augmentation du compte équilibre : ..... Fr. 39'083.20
- Alimentation du fonds de maintien de la valeur : ..... Fr. 77'441.45
- Retrait du fonds de maintien de la valeur : ..... Fr. 8'539.70
- Etat du FS Approvisionnement en eau - 29003 (équilibre) : ..... Fr. 294'608.71
- Etat du FS Approvisionnement en eau - 29303 (maintien valeur) ..... Fr. 311'983.88

Un retrait de Fr. 8'539.70 a été effectué sur le fonds de maintien de la valeur MCH1 afin de couvrir les investissements liés à la nouvelle conduite d'alimentation de la Ferme du Tivila.

#### 4.6 Résultat du financement spécial « Cadastre/mensuration officielle »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	12'663.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	11'967.95
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 695.05</b>
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 695.05</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>- 695.05</b>

Situation du FS Cadastre et Mensuration officielle au 31.12.2025 :

- Déficit 2025 du FS en diminution du fonds MCH2 : ..... Fr. 695.05
- Etat du FS Cadastre et Mensuration officielle - 29000 ..... Fr. 2'456.45

La taxe cadastrale a été baissée à son minimum lors de l'établissement du budget 2015, les réserves étant jugées suffisantes. Depuis quelques années, les charges relatives à la mise à jour des documents cadastraux sont plus élevées que les revenus. Il s'agira donc d'envisager une adaptation de la taxe ces prochaines années.

#### 4.7 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	214'599.15
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	285'995.55
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 71'396.40</b>
34	Charges financières	213.70
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>+ 213.70</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 71'182.70</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>+ 10'700.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 81'882.70</b>

Situation du FS Assainissement des eaux au 31.12.2025 :

- Excédent de revenus 2025 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 81'882.70
- Attributions au FS maintien de la valeur ..... Fr. 30'108.15
- Prélèvements du FS maintien de la valeur ..... Fr. 213.70
- Etat du FS Assainissement des eaux - 29002 (équilibre) ..... Fr. 141'776.16
- Etat du FS Assainissement des eaux - 29302 (maintien valeur) ..... Fr. 465'600.28

#### 4.8 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	135'328.37
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	153'078.50
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 17'750.13</b>
34	Charges financières	65.66
44	Revenus financiers	1'623.90
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>+ 1'558.24</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 19'308.37</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 19'308.37</b>

Situation du FS Gestion des déchets au 31.12.2025 :

- Excédent de revenus 2025 du FS en augmentation du fonds : ..... Fr. 19'308.37
- Etat du FS Gestion des déchets - 29004 ..... Fr. 174'796.40

#### 4.9 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	44'261.50
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	83'853.85
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 39'592.35</b>
34	Charges financières	19'416.72
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 19'416.72</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 20'175.63</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 20'175.63</b>

Situation du FS Correction des eaux de surface au 31.12.2025 :

- Excédent de revenus 2025 du FS en augmentation du fonds :..... Fr. 20'175.63
- Etat du FS Correction des eaux de surface - 29009.20..... Fr. 519'437.63

#### 4.10 Résultat du financement spécial «Ouvrages amélioration foncière»

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	13'939.95
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	19'540.10
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>+ 5'600.15</b>
34	Charges financières	87.59
44	Revenus financiers	0.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 87.59</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>+ 5'512.56</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>+ 5'512.56</b>

Situation du FS Ouvrages d'amélioration foncière au 31.12.2025 :

- Excédent de revenus 2025 du FS en diminution du fonds : ..... Fr. 5'512.56
- Etat du FS Ouvrages d'amélioration foncière - 29009.40-1 ..... Fr. 59'369.42

#### 4.11 Résultat du financement spécial « Electricité »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	2'961'380.65
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2'950'467.10
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>- 10'913.55</b>
34	Charges financières	14'047.18
44	Revenus financiers	387.50
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>- 13'659.68</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 24'573.23</b>
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>- 24'573.23</b>

Situation du FS Electricité au 31.12.2025 :

- Excédent de charges 2025 du FS en diminution des fonds : ..... Fr. 30'816.38
- Etat du FS Electricité – 29007.02 (achat d'énergie) ..... Fr. 11'025.78
- Etat du FS Electricité – 29007.03 (efficacité énergétique) ..... Fr. 125'438.98
- Etat du FS Electricité – 29007.05 (éclairage public) ..... Fr. 17'895.19
- Etat du FS Electricité – 29007.04 (équilibre des comptes) ..... Fr. 90'288.88
- Etat du FS Electricité – 29307.01/11 (maintien du réseau) ..... Fr. 99'561.33

Un retrait de Fr. 168'635.70 a été effectué sur le fonds MCH1 du maintien de la valeur afin de couvrir les investissements liés au renforcement des stations électriques dont Develier-Dessus, le Haut du village et les 4-Faulx.

A noter les 4 éléments suivants ressortants de la comptabilité :

- Excédent de revenus pour l'efficacité énergétique ..... Fr. + 8'439.60
- Excédent de charges pour l'éclairage public ..... Fr. - 27'689.16
- Excédent de charges de la comptabilité réseau ..... Fr. - 35'876.06
- Excédent de charges de la comptabilité énergie ..... Fr.- 104'660.09

## 5. Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges de personnel	1'421'695.85	1'428'050.00	1'322'433.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'106'444.75	3'038'210.00	3'333'120.09
33	Amortissements du patrimoine administratif	481'444.05	299'160.00	383'425.40
34	Charges financières	132'895.73	113'310.00	149'778.14
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	107'549.60	102'450.00	107'549.60
36	Charges de transfert	3'907'018.90	3'759'500.00	3'918'848.41
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>9'157'048.88</b>	<b>8'740'680.00</b>	<b>9'215'155.54</b>

Revenus		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
40	Revenus fiscaux	4'337'201.69	4'156'150.00	3'915'774.85
41	Patentes et concessions	44'388.95	45'000.00	43'865.20
42	Taxes	3'378'517.27	3'261'600.00	3'579'836.46
43	Revenus divers	6'199.45	5'400.00	7'085.40
44	Revenus financiers	552'464.19	82'700.00	217'274.09
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	357'045.96	128'910.00	244'135.68
46	Revenus de transfert	855'172.10	921'600.00	1'154'956.70
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00	10'700.00	10'700.00
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>9'541'689.61</b>	<b>8'612'060.00</b>	<b>9'173'628.38</b>

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	+ 384'640.73	- 128'620.00	- 41'527.16
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>+ 384'640.73</b>	<b>- 128'620.00</b>	<b>- 41'527.16</b>

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	753'351.65	252'974.40	733'400.00	251'250.00	713'120.60	236'417.35
	<b>Excédent de charges</b>	<b>500'377.25</b>		<b>482'150.00</b>		<b>476'703.25</b>	
1	Ordre et sécurité publics - défense	161'775.70	108'132.47	152'540.00	99'000.00	143'372.65	101'603.16
	<b>Excédent de charges</b>	<b>53'643.23</b>		<b>53'540.00</b>		<b>41'769.49</b>	
2	Formation	1'935'969.30	85'035.40	2'047'050.00	93'900.00	1'886'423.79	66'526.15
	<b>Excédent de charges</b>	<b>1'850'933.90</b>		<b>1'953'150.00</b>		<b>1'819'897.64</b>	
3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	127'342.67	28'026.85	117'640.00	22'600.00	112'327.96	21'776.95
	<b>Excédent de charges</b>	<b>99'315.82</b>		<b>95'040.00</b>		<b>90'551.01</b>	
4	Santé	8'254.97	0.00	10'750.00	0.00	12'272.91	200.00
	<b>Excédent de charges</b>	<b>8'254.97</b>		<b>10'750.00</b>		<b>12'072.91</b>	
5	Prévoyance sociale	1'825'376.25	163'517.20	1'537'650.00	157'800.00	1'696'804.70	264'340.90
	<b>Excédent de charges</b>	<b>1'661'859.05</b>		<b>1'379'850.00</b>		<b>1'432'463.80</b>	
6	Trafic et télécommunications	472'382.09	196'484.60	595'840.00	263'300.00	556'035.22	281'001.35
	<b>Excédent de charges</b>	<b>275'897.49</b>		<b>332'540.00</b>		<b>275'033.87</b>	
7	Protection de l'environnement - aménagement du territoire	821'870.56	928'990.96	819'860.00	865'360.00	791'175.00	805'021.03
	<b>Excédent de charges/revenus</b>		<b>107'120.40</b>		<b>45'500.00</b>		<b>13'846.03</b>
8	Economie publique	3'013'942.52	2'970'549.50	2'705'570.00	2'734'750.00	3'237'904.51	3'305'779.43
	<b>Excédent de revenus</b>	<b>43'393.02</b>			<b>29'180.00</b>		<b>67'874.92</b>
9	Finances et impôts	157'725.20	4'928'920.26	144'540.00	4'248'260.00	180'129.84	4'205'373.70
	<b>Excédent de revenus</b>		<b>4'771'195.06</b>		<b>4'103'720.00</b>		<b>4'025'243.86</b>
	<b>Totaux</b>	<b>9'277'990.91</b>	<b>9'662'631.64</b>	<b>8'864'840.00</b>	<b>8'736'220.00</b>	<b>9'329'567.18</b>	<b>9'288'040.02</b>
	<b>Excédent de revenus/charges</b>		<b>384'640.73</b>	<b>128'620.00</b>		<b>41'527.16</b>	

### 5.3 Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du 6<sup>e</sup> bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Ce dernier est appelé à être évolutif. C'est ainsi que la Commission des administrateurs financiers des Communes se réunit régulièrement pour adapter ou décider, en étroite collaboration avec le Délégué aux affaires communales, des nouvelles pratiques comptables à mettre en place.

Les termes utilisés dans le présent rapport pour désigner les personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

		Comptes 2025		Budget 2025	
0 Administration générale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Législatif	18'079.15	-	14'350.00	-
012	Exécutif	78'441.68	17'774.35	75'580.00	31'500.00
022	Services généraux	591'655.59	232'115.65	583'100.00	216'550.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	65'175.23	3'084.40	60'370.00	3'200.00
<b>Administration générale</b>		<b>753'351.65</b>	<b>252'974.40</b>	<b>733'400.00</b>	<b>251'250.00</b>
Charges nettes		<b>500'377.25</b>		<b>482'150.00</b>	
Différence		<b>18'227.25</b>			

#### 0116.3910x.xx Imputations internes personnel administratif et d'exploitation

Les heures des employés de l'administration et des services externes sont ventilées en fonction des rapports d'heures remplis par chacun d'entre eux (mise sous pli du matériel de vote – votations fédérales et élections cantonales).

#### 0120.31999.00 Crédit libre du Conseil

Au vu des soutiens financiers obtenus auprès du Patenschaft dans le cadre des deux grands projets d'interconnexion et de protection contre les crues, le Conseil communal a décidé de lui verser un don exceptionnel de Fr. 5'000.00. De plus, dans sa séance du 16 juin 2025, l'Exécutif communal a pris la décision de soutenir la Commune de Blatten par un versement de Fr. 5'000.00.

#### 0220.30910.00 Recrutement – personnel administratif

Dans le cadre du départ en retraite de l'administrateur des finances, M. Roger Fleury, et d'une réorganisation interne, une procédure de recrutement a été lancée en automne. C'est Mme Rina Haxhikadrija, actuellement adjointe, qui a été nommée à ce poste. Mme Laurence Cortat remplacera Mme Haxhikadrija au poste d'adjointe. Toutes deux prendront leurs nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2026.

#### 0290.31440.00 Entretien bâtiments et immeubles

Le système de motorisation de la porte d'entrée principale de l'administration communale était devenu vétuste et sujet à des dysfonctionnements récurrents. Il a été changé.

Comptes 2025			Budget 2025		
1	Ordre et sécurité publics - Défense	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140	Questions juridiques	24'675.00	28'335.62	23'000.00	29'000.00
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	68'622.65	68'622.65	57'000.00	57'000.00
161	Défense militaire	4'650.95	-	4'600.00	-
162	Défense civile	63'827.10	11'174.20	67'940.00	13'000.00
	<b>Ordre et sécurité publics - Défense</b>	<b>161'775.70</b>	<b>108'132.47</b>	<b>152'540.00</b>	<b>99'000.00</b>
	Charges nettes	<b>53'643.23</b>		<b>53'540.00</b>	
	Différence	<b>103.23</b>			

#### 1401.31320.40 Cadastres et mensurations officielles

Les charges de ce compte correspondent aux frais de conservation cadastrale 2025 de notre géomètre, en l'occurrence le bureau Rolf Eschmann SA. Ces frais sont couverts par la taxe cadastrale encaissée auprès de tous les propriétaires fonciers sur le territoire de la Commune. Etant donné que ces coûts de conservation sont toujours plus importants, il sera nécessaire de réfléchir à une éventuelle augmentation de ladite taxe à court terme.

Comptes 2025			Budget 2025		
2	Formation	Charges	Revenus	Charges	Revenus
212	Degré primaire	1'092'388.84	85'035.40	1'166'100.00	93'900.00
213	Degré secondaire I	610'883.16	-	634'850.00	-
214	Ecoles de musique	613.05	-	1'000.00	-
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4'244.68	-	4'500.00	-
220	Ecoles spécialisées	224'959.02	-	235'300.00	-
299	Formation, non mentionné ailleurs	2'880.55	-	5'300.00	-
	<b>Formation</b>	<b>1'935'969.30</b>	<b>85'035.40</b>	<b>2'047'050.00</b>	<b>93'900.00</b>
	Charges nettes	<b>1'850'933.90</b>		<b>1'953'150.00</b>	
	Différence	<b>-102'216.10</b>			

En 2025, le montant total des dépenses cantonales atteint Fr. 120'030'018.10 et laisse apparaître une légère augmentation de 2.47 % par rapport aux charges de l'année 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités (environ 1.30 %), ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement de 0.58 %.

Toutefois, depuis 2024 et ceci jusqu'en 2026, une contribution de -1.90 % est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

Une augmentation de 1.38 millions a été allouée à la Fondation Pérène, ceci afin d'assumer une hausse importante des demandes d'admission dès août 2024, particulièrement dans le secteur éducatif qui accueille des élèves à handicap sévère à profond. Il faut toutefois relever la stabilité de l'enveloppe financière durant de nombreuses années.

Pour Develier, cela représente une augmentation des charges d'environ Fr. 49'000.00 par rapport à 2024.

Source : Service de l'enseignement/09.02.2026

**2128. Immeubles, locaux, installations, équipements et bien**

Les heures des employés de l'administration et des services externes sont ventilées en fonction des heures consacrées au projet Crescendo.

Dans l'ensemble, les montants portés au budget pour le fonctionnement de notre école primaire sont très bien respectés.

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>				
312 Conservation monuments historiques - protection paysage	-	-	600.00	-
321 Bibliothèques	5'134.20	-	5'260.00	-
329 Culture	12'987.55	1'018.00	18'000.00	600.00
341 Sports	51'171.55	7'000.00	49'550.00	-
342 Loisirs	57'146.22	20'008.85	43'030.00	22'000.00
350 Eglises et affaires religieuses	903.15	-	1'200.00	-
<b>Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>	<b>127'342.67</b>	<b>28'026.85</b>	<b>117'640.00</b>	<b>22'600.00</b>
Charges nettes	<b>99'315.82</b>		<b>95'040.00</b>	
Différence	<b>4'275.82</b>			

**3420. Cabane forestière**

Des travaux d'amélioration ont été réalisés à la cabane forestière, soit le remplacement d'un accumulateur de l'installation solaire et l'optimisation de l'éclairage. Des nouveaux projecteurs LED ont également été posés.

	Comptes 2025		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4 Santé</b>				
411 Hôpitaux	302.92	-	300.00	-
432 Lutte contre les maladies, autres	490.00	-	500.00	-
433 Service médical scolaire	6'836.45	-	9'200.00	-
434 Contrôle des denrées alimentaires	25.60	-	150.00	-
490 Santé publique, non mentionnée ailleurs	600.00	-	600.00	-
<b>Santé</b>	<b>8'254.97</b>	<b>-</b>	<b>10'750.00</b>	<b>-</b>
Charges nettes	<b>8'254.97</b>		<b>10'750.00</b>	
Différence	<b>-2'495.03</b>			

Aucun commentaire particulier sur ce chapitre.

		Comptes 2025		Budget 2025	
5 Prévoyance sociale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'760.00	3'822.00	5'700.00	3'800.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	471'636.00	-	470'000.00	-
533	Prestation aux retraités	11'243.45	-	12'000.00	-
545	Prestations aux familles	485'268.75	107'051.85	475'750.00	103'000.00
559	Chômage	30'062.00	-	33'800.00	-
572	Aide économique	257'472.10	52'643.35	251'000.00	51'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	562'933.95	-	289'400.00	-
Prévoyance sociale		1'825'376.25	163'517.20	1'537'650.00	157'800.00
Charges nettes		1'661'859.05		1'379'850.00	
Différence		282'009.05			

### 5332. Prestations pour retraités

Une convention a été signée avec le GED au niveau des différentes animations mises en place pour les aînés du village. C'est ainsi que le repas de Noël et l'excursion annuelle sont entièrement pris en charge par le compte communal.

### 5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale de l'Etat

Un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes, et ce dès l'année 2024 : les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées. Il y donc toujours eu un décalage qui doit être régularisé au plus tard au bouclage des comptes 2026. Le Conseil communal avait donc pris la décision de régulariser le décompte 2023 de la répartition des charges sur trois ans, soit 2024, 2025 et 2026.

Le 2e tiers de la répartition des charges 2023 de l'Action sociale a été porté dans les comptes 2025, conformément à la planification initiale. Toutefois, au vu du bon résultat final de l'exercice 2025, le Conseil communal a décidé d'anticiper la comptabilisation du 3<sup>e</sup> tiers, initialement prévue en 2026, en l'intégrant également dans les comptes 2025.

La charge est ainsi désormais totalement résorbée, de sorte à ne plus influencer les comptes de l'exercice suivant.

		Comptes 2025		Budget 2025	
6 Trafic et télécommunications		Charges	Revenus	Charges	Revenus
615	Routes communales	421'456.49	185'635.60	553'040.00	255'800.00
621	Infrastructures des transports publics	2'400.00	-	2'400.00	-
622	Trafic régional et d'agglomération	31'255.35	-	26'500.00	-
629	Autres transports publics	10'670.25	10'849.00	7'300.00	7'500.00
640	Télécommunications	6'600.00	-	6'600.00	-
Trafic et télécommunications		472'382.09	196'484.60	595'840.00	263'300.00
Charges nettes		275'897.49		332'540.00	
Différence		-56'642.51			

### 6295. Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population de Develier et environs, la vente de cartes journalières CFF.

		Comptes 2025		Budget 2025	
7	Protection de l'environnement - Aménagement territoire	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710	Approvisionnement en eau	341'343.11	380'426.31	334'410.00	355'160.00
720	Assainissement des eaux	214'812.85	296'695.55	232'100.00	253'500.00
730	Gestion des déchets	135'394.03	154'702.40	123'330.00	133'000.00
741	Corrections des eaux de surface	71'810.07	91'985.70	77'200.00	112'700.00
750	Protection des espèces et du paysage	892.65	-	1'000.00	-
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	10'149.90	-	7'000.00	-
771	Cimetières, crématoires	22'360.10	5'181.00	8'790.00	1'000.00
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	5'099.45	-	7'780.00	-
790	Aménagement du territoire	20'008.40	-	28'250.00	10'000.00
<b>Protection de l'environnement - Aménagement territoire</b>		<b>821'870.56</b>	<b>928'990.96</b>	<b>819'860.00</b>	<b>865'360.00</b>
Revenus nets/charges nettes		<b>-107'120.40</b>		<b>-45'500.00</b>	
Différence		<b>-61'620.40</b>			

### 7100. Approvisionnement en eau

Ce financement spécial boucle avec un excédent de revenus de Fr. 39'083.20, résultat reporté au bilan.

La conduite d'alimentation en eau de la Ferme du Tivila a fait l'objet d'un investissement qui a été financé par un prélèvement (7100.45103.02) sur le fonds MCH1 (amortissement non planifié : 7100.33013.00).

Pour l'année 2025, le taux de fuite est légèrement remonté à 11.74 %, contre 11.34 % pour l'année précédente.

### 7200. Assainissement des eaux

Le compte de l'épuration montre un bénéfice de Fr. 81'882.70, après attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 30'108.15. Ce résultat est dû aux importantes taxes d'épuration qui ont été facturées durant l'année 2025 (nouvelles constructions).

### 7300. Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 19'308.37 qui a été reporté au bilan. A noter que le SEOD a décidé de rétrocéder, pour 2025, une partie de ses recettes à ses membres (Fr. 40.00/habitant).

### 7410 Correction des eaux de surface

Le projet PRO-VITA avance progressivement. Les travaux dans les secteurs de La Pran aval, de La Fenatte amont et du ponceau sur la route cantonale ont été pratiquement terminés et décomptés.

Ce financement présente un excédent de revenus de Fr. 20'175.63 qui a été reporté au bilan.

### 7710. Cimetière

Des travaux d'aménagement ont été menés au cimetière dans le cadre de la réalisation d'une zone de biodiversité.

		Comptes 2025		Budget 2025	
8 Economie publique		Charges	Revenus	Charges	Revenus
811	Administration, exécution et contrôle	379.15	-	1'500.00	-
812	Améliorations structurelles	14'027.54	19'540.10	16'850.00	19'300.00
820	Sylviculture	18'236.00	-	1'000.00	-
840	Tourisme	5'872.00	154.80	5'950.00	-
871	Electricité	2'975'427.83	2'950'854.60	2'680'270.00	2'715'450.00
<b>Economie publique</b>		<b>3'013'942.52</b>	<b>2'970'549.50</b>	<b>2'705'570.00</b>	<b>2'734'750.00</b>
Revenus nets		<b>43'393.02</b>		<b>-29'180.00</b>	
Différence		<b>72'573.02</b>			

### 8710 Service électrique

Le compte pour l'efficacité énergétique présente un bénéfice de Fr. 8'439.60 qui a été reporté sur le financement spécial. Le programme de subventionnement mis en place par la Commune continue de connaître un bon succès.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, il y a un excédent de charges de Fr. 27'689.16 qui est prélevé sur le financement spécial. Deux raisons principales à cette importante perte : un contrôle de tous les luminaires a été exécuté durant l'année et remplacement des certains luminaires défectueux.

La comptabilité relative à l'énergie montre une perte de Fr. 104'660.09. Cette situation est due au ralentissement économique, à l'augmentation des installations photovoltaïques privées, ainsi qu'au marché fluctuant de l'électricité (énergie d'ajustement).

La comptabilité relative au réseau électrique présente également un excédent de dépenses de Fr. 35'876.06. Ici aussi, le nombre toujours plus important d'installations photovoltaïques nécessite des travaux d'amélioration sur le réseau et provoque une baisse de consommation, donc une baisse des rentrées nécessaires au maintien de la valeur du réseau électrique.

Pour conclure, une somme de Fr. 5'323.67 a été prélevée sur le fonds spécial afin d'équilibrer le compte du Service électrique.

		Comptes 2025		Budget 2025	
9 Finances et impôts		Charges	Revenus	Charges	Revenus
910	Impôts	7'296.43	4'315'693.76	21'000.00	4'134'900.00
920	Conventions fiscales	-	22'284.00	-	-
930	Péréquation financière et compensation des charges	58'491.00	-	58'500.00	-
950	Parts aux recettes, autres	-	30'116.65	-	-
961	Intérêts	47'960.12	85'365.05	53'560.00	93'460.00
963	Immeubles du patrimoine financier	38'220.94	475'220.80	8'730.00	19'200.00
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	5'756.71	240.00	2'750.00	-
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO <sup>2</sup>	-	-	-	700.00
999	Clôture	-	-	-	-
Finances et impôts		157'725.20	4'928'920.26	144'540.00	4'248'260.00
Revenus nets		4'771'195.06		4'103'720.00	
Différence		667'475.06			

### 910. Impôts

Les rentrées fiscales sont relativement stables (en légère augmentation tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales).

Le Service des contributions a connu un important retard au niveau de l'informatisation de la taxation des gains immobiliers. C'est ainsi qu'il y a un rattrapage dès cette année, ce qui provoque une importante différence par rapport aux prévisions.

#### 9201. Conventions fiscales

La rétrocession 2024 devait être la dernière (mesures provisoires pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises sur les rentrées des Communes). Bonne nouvelle : cette mesure a été prolongée encore pour les 8 prochaines années.

#### 9502. Communes et associations intercommunales

Il s'agit ici de la moitié de la part des revenus 2024 rétrocédée par le SEOD à la Commune, l'autre moitié figurant dans le compte des déchets.

#### 9610. Intérêts

Les taux d'intérêts ont bien fluctué durant les deux dernières années (forte augmentation et, par la suite, légère diminution). Nous devrions revenir à une situation un peu plus calme sur les marchés pour les prochaines années. Notre taux moyen se situe actuellement à 1.122 %.

#### 9630. Biens immobiliers corporels du PF (patrimoine financier)

Comme indiqué en page 10 du présent rapport, l'année 2025 aura été marquée par la première réévaluation générale du patrimoine financier (PF) depuis l'introduction du nouveau plan comptable. Une méthodologie a été mise en place par la Commission des administrateurs financiers communaux, les représentants d'ExpertSuisse (réviseurs) et le Délégué aux affaires communales. La Commission de gestion des finances, en séance le 18 novembre 2025, a validé les principes de réévaluation du PF. Le Conseil communal les a également acceptés lors de sa séance du 24 novembre 2025.

Ces opérations purement comptables auront permis d'enregistrer une augmentation de revenus de Fr. 454'468.00.

## 6. Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

Charges d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
50	Immobilisations corporelles	1'984'174.97	2'905'500.00	2'268'936.51
51	Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
54	Prêts	0.00	0.00	0.00
55	Participations et capital social	0.00	0.00	0.00
56	Propres subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
57	Subventions des investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
58	Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>5</b>	<b>Total des charges</b>	<b>1'984'174.97</b>	<b>2'905'500.00</b>	<b>2'268'936.51</b>

Revenus d'investissements		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
60	Transfert d'immobilisations corporelles	117'328.70	0.00	0.00
61	Remboursements de tiers	0.00	0.00	10'011.60
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	1'488'916.95	0.00	1'166'407.70
64	Remboursements de prêts	0.00	0.00	0.00
65	Report de participations	0.00	0.00	0.00
66	Remboursements de propres subventions	0.00	0.00	0.00
67	Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
68	Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>6</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>1'606'245.65</b>	<b>0.00</b>	<b>1'176'419.30</b>

Clôture		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
590	Report au bilan des revenus	1'606'245.65	0.00	1'176'419.30
690	Report au bilan des charges	1'984'174.97	0.00	2'268'936.51

## 6.2 Comptes d'investissements selon fonctions / classification

		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2128	Immeubles, locaux, installations, équipements				
2128.50400.00	Projet Crescendo	538'452.10		1'500'000.00	
2128.50400.01	Réfection des sols des classes	34'000.00		37'500.00	
2128.60400.00	Subvention cantonales pour Crescendo		117'328.70		
	<b>Total Immeubles, locaux, installations, équipements</b>	<b>572'452.10</b>	<b>117'328.70</b>	<b>1'537'500.00</b>	<b>-</b>

Le Corps électoral de Develier s'est prononcé, le 22 septembre 2024, en faveur d'un crédit global de Fr. 4'500'000.00 pour l'aménagement d'une crèche, l'extension de l'école primaire et l'aménagement d'une place de jeux. Les travaux d'extension avancent progressivement et seront terminés durant l'été 2026. Cette dépense a été reportée au bilan dans les « en cours ». Le revenu correspond à une estimation (au prorata) des subventions à recevoir sur les travaux déjà réalisés.

En date du 20 janvier 2025, le Conseil communal a adjudgé les travaux de réfection du sol des classes de l'école à l'entreprise Solus Sàrl au prix de Fr. 34'000.00.

		Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150	Travaux publics				
6150.50100.10	Réfection Chemin de la Golatte			25'000.00	
6150.50100.11	Réfection carrefour Golatte - Carmel			130'000.00	
6150.50100.12	Ponceau La Fenatte + place Liberté 69			50'000.00	
6150.50102.00	Route forestière Trois-Bornes - cabane	18'506.35			
6150.50601.50	Achat d'un véhicule utilitaire			80'000.00	
	<b>Travaux publics</b>	<b>18'506.35</b>	<b>-</b>	<b>285'000.00</b>	<b>-</b>

Le projet de réfection du Carrefour Rue du Carmel – Chemin de la Golatte est encore en étude à la Commission des travaux publics.

Le pont de la Fenatte sous la route cantonale a été entièrement réaménagé. Toutes les dépenses liées à cette ouvrage ont été prises en charge par le projet PRO-VITA.

L'Assemblée communale du 16 décembre 2019 a débloqué un crédit de Fr. 200'000.00 pour la réfection du secteur du chemin forestier allant des « Trois Bornes » à la cabane forestière et du secteur allant des « Trois Bornes » à la ferme des Chauxfours. Les coûts ont été répartis à parts égales entre la Bourgeoisie et la Commune, sous déduction des subventions fédérales et cantonales.

Le véhicule Boschung Pony Junior dont la première mise en circulation date du 25 juin 2002 subit régulièrement des réparations toujours plus importantes. Les études pour un éventuel remplacement sont toujours en cours.

		Comptes 2025		Budget 2025	
7100	Approvisionnement en eau potable	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7100.50303.08	Conduite d'eau Ferme du Tivila	8'539.70			
	Approvisionnement en eau potable	8'539.70	-	-	-

L'Assemblée communale, réunie le 03 avril 2023, a accepté de débloquent un crédit de Fr. 90'000.00 pour le raccordement de la Ferme Le Tivila au réseau d'eau communal. Les travaux se sont déroulés durant l'année 2024. Les décomptes ont été établis et le solde de l'investissement, soit Fr. 8'539.70 représente la différence entre l'estimation de la subvention comptabilisée en 2024 et la subvention réellement touchée en 2025.

		Comptes 2025		Budget 2025	
7410	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7410.50200.01	PRO-VITA	1'327'112.27		800'000.00	
7410.63000.01	Subventions CH PRO-VITA		755'653.00		
7410.63100.01	Subventions JU PRO-VITA		283'943.75		
7410.63609.00	Dons Patenschaft et autres privés		313'308.00		
	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	1'327'112.27	1'352'904.75	800'000.00	-

Le 5 juillet 2020, le Corps électoral de Develier s'est prononcé favorablement sur un crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 pour la réalisation du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Les dépenses de l'année 2025 correspondent essentiellement aux travaux dans les secteurs de La Pran aval, de la Fenatte amont et du ponceau sur la route cantonale qui sont pratiquement terminés et décomptés.

Les décomptes définitifs nous ont permis de toucher, à la fin de l'année, des subventions cantonales et fédérales d'un montant de Fr. 1'039'596.75.

L'appel aux dons lancé via le Patenschaft nous aura permis de recevoir des soutiens financiers globaux de Fr. 984'508.00 pour l'ensemble du projet.

		Comptes 2025		Budget 2025	
8714	Centrales et réseaux électriques communaux	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8714.50307.08	Assainissement ST Develier-Dessus	18'915.15			
8714.50307.09	Renforcement réseau Haut Village / Sur Cré	4'401.20			
8714.50307.11	Aménagement ST La Sacie			33'000.00	
8714.50307.12	Renforcement réseau Les 4-Faulx	2'462.00		70'000.00	
8714.50901.00	Déploiement compteurs smart meter	28'359.97			
8714.63009.04	Participations Swissgrid pour renforcement		136'012.20		
	Total Centrales et réseaux électriques communaux	54'138.32	136'012.20	103'000.00	-

C'est un crédit de Fr. 110'000.00 qui a été validé par l'Assemblée communale du 28 mars 2022 pour l'assainissement de la station transformatrice de Develier-Dessus. Les derniers travaux se sont terminés dans le courant du printemps 2025. Cet investissement a fait l'objet d'un amortissement non planifié, financé par un prélèvement sur le fonds MCH1 du Service électrique.

L'Assemblée communale du 19 décembre 2022 a voté un crédit de Fr. 155'000.00 destiné au renforcement du réseau électrique, à couvrir par le fonds MCH1 maintien du réseau. Il s'agit de travaux aux stations transformatrices Haut-du-Village et Sur Cré. Les travaux ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2025. Cet investissement a fait l'objet d'un amortissement non planifié, financé par un prélèvement sur le fonds MCH1 du Service électrique.

Le 26 août 2024, le Légitatif communal a voté un crédit de Fr. 70'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station des 4-Faulx. Les travaux se sont terminés en 2025. Cet investissement a fait l'objet d'un amortissement non planifié, financé par un prélèvement sur le fonds MCH1 du Service électrique.

L'Assemblée communale du 08 février 2021 a voté l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents (smart meter). Les coûts inhérents à cette adhésion étaient devisés comme suit :

- financement initial et unique de Fr. 4'912.00,
- coûts annuels récurrents de Fr. 17'000.00 sur 7 ans,
- investissement de Fr. 146'604.00 sur 7 ans.

Il s'agit ici des coûts de SD Energie SA, ainsi que de l'achat de nouveaux compteurs smart et de concentrateurs à installer dans les stations transformatrices.

## 7. Bilan

1	Actif	Situation au 1er janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	288'730.22	-	668'039.79	-
101	Créances	2'940'546.40	1'162'182.89	2'689'852.84	1'073'361.17
104	Actifs de régularisation	967'085.91	-	531'026.52	-
107	Placements financiers	1'320.00	-	1'560.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	963'668.00	-	1'418'136.00	-
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	8'433'477.03	79'555.40	8'427'101.40	164'965.70
142	Immobilisations incorporelles	103'234.65	-	91'505.85	-
144	Prêts	88'000.00	-	74'000.00	-
145	Participations et capital social	78'600.00	-	78'600.00	-
146	Subventions d'investissements	349'517.30	-	338'817.30	-
	<b>Total Actif</b>	<b>14'214'179.51</b>	<b>1'241'738.29</b>	<b>14'318'639.70</b>	<b>1'238'326.87</b>

L'année 2025 aura été marquée par la première réévaluation générale du patrimoine financier (PF) depuis l'introduction du nouveau plan comptable. Une méthodologie a été mise en place par la Commission des administrateurs financiers communaux, les représentants d'ExpertSuisse (réviseurs) et le Délégué aux affaires communales. La Commission de gestion des finances, en séance le 18 novembre 2025, a validé les principes de réévaluation du PF. Le Conseil communal les a également acceptés lors de sa séance du 24 novembre 2025.

Ces opérations purement comptables auront permis d'enregistrer une augmentation des actifs de Fr. 454'468.00.

2	Passif	Situation au 1er janvier 2025		Situation au 31 décembre 2025	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants	201.65	966'337.54	478.15	627'685.81
201	Engagements financiers à court terme	-	442'297.55	-	1'152'860.60
204	Passifs de régularisation	-	553'325.58	-	415'118.00
206	Engagements financiers à long terme	-	7'209'800.00	-	6'959'800.00
209	Engagements envers les financements spéciaux	-	15'507.35	-	11'726.60
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	1'450'237.56	-	1'477'731.95
293	Préfinancements	-	1'009'661.31	-	877'145.49
294	Réserves de politique budgétaire	-	360'000.00	-	360'000.00
295	Réserve liée au retraitement	-	322'649.30	-	311'949.30
299	Excédent ou découvert du bilan	177'051.96	819'878.64	-	886'773.23
	<b>Total Passif</b>	<b>177'253.61</b>	<b>13'149'694.83</b>	<b>478.15</b>	<b>13'080'790.98</b>

Comme indiqué au chapitre 2, lettre d) du présent rapport, l'endettement global de la Commune de Develier au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élevait à un total de Fr. 7'652'097.55 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. À la fin de l'exercice 2025, les dettes se situent à Fr. 8'112'660.60 (ouverture du crédit de construction pour le projet Crescendo à un taux Saron de 1 %).

Les amortissements usuels se sont élevés à Fr. 250'000.00.

## 8. Annexes aux comptes annuels

### 8.1 Annexes A) et B)

#### a) règles applicables à la présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Commune mixte de Develier ont été clos conformément au Décret sur l'administration financière des Communes, ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les Cantons et les Communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

#### b) raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les Communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant la recommandation N° 13 (vision consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Develier, le 11 mai 2026.

Au nom de la Commune mixte de Develier  
L'administrateur des finances

Roger Fleury

## 8.2 Annexe C) - état des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du Décret concernant l'administration financière des Communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20900.00).

### Explications :

#### **2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

#### **2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)**

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la Loi sur la gestion des eaux. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

#### **2990 Résultat annuel**

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

## 8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2025				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2025							
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux sous capital propre		1'450'237.56	Attributions aux FS, capitaux propres	267'297.88	Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-239'803.49	2900	Financement spéciaux sous capital propre		1'477'731.95				
29000.02	Réhabilitation du patrimoine bâti		40'000.00	35100.00	0.00	45100.00	0.00	29000.02	Réhabilitation du patrimoine bâti		40'000.00				
29000.04	Mensurations cadastrales MCH2		3'151.50	90100.91	0.00	90110.91	0.00	29000.04	Mensurations cadastrales MCH2		2'456.45				
29001.00	Service d'incendie et de secours		638.35	90100.10	0.00	90110.10	0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours		638.35				
29002.01	Assainissement des eaux		59'893.46	90100.20	81'882.70	90110.20	0.00	29002.01	Assainissement des eaux		141'776.16				
29003.02	Approvisionnement en eau - équilibre		119'319.40	90100.30	39'083.20	90110.30	0.00	29003.02	Approvisionnement en eau - équilibre		158'402.60				
29003.12	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1		144'745.81	90100.30	0.00	45103.02	-8'539.70	29003.12	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1		136'206.11				
29004.00	Déchets		132'925.18	90100.40	19'308.37	90110.40	0.00	29004.00	Déchets		152'233.55				
29004.10	Déchets MCH1		22'562.85	90100.40	0.00	90110.40	0.00	29004.10	Déchets MCH1		22'562.85				
29007.02	Service électrique - achat d'énergie		108'948.98	29007.04	6'736.89	45107.00	-104'660.09	29007.02	Service électrique - achat d'énergie		11'025.78				
29007.03	Service électrique - efficacité énergétique		30'840.45	90100.71	94'598.53	90110.71	0.00	29007.03	Service électrique - efficacité énergétique		125'438.98				
29007.04	Service électrique - équilibre des comptes		95'612.55	90100.70	0.00	29307.01	-5'323.67	29007.04	Service électrique - équilibre des comptes		90'288.88				
29007.05	Service électrique - éclairage public		45'884.35	90100.72	0.00	90110.72	-27'689.16	29007.05	Service électrique - éclairage public		17'895.19				
29007.12	Service électrique - achat d'énergie MCH1		6'736.89	35107.00	0.00	45107.00	-6'736.89	29007.12	Service électrique - achat d'énergie MCH1		0.00				
29007.13	Service électrique - eff. énergétique MCH1		86'158.93	90100.71	0.00	90110.71	-86'158.93	29007.13	Service électrique - eff. énergétique MCH1		0.00				
29009.20	Protection contre les crues et revitalisation		499'262.00	90100.90	20'175.63	90110.90	0.00	29009.20	Protection contre les crues et revitalisation		519'437.63				
29009.40	Ouvrages collectifs AF		13'882.47	90100.94	5'512.56	90110.94	0.00	29009.40	Ouvrages collectifs AF		19'395.03				
29009.41	Ouvrages collectifs AF MCH1		39'974.39	90100.94	0.00	90110.94	0.00	29009.41	Ouvrages collectifs AF MCH1		39'974.39				
2930	Préfinancements / maintien de la valeur		1'009'661.31	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	107'549.60	Prélèvements s/ préfinancements des capitaux propres	-2'40'065.42	2930	Préfinancements / maintien de la valeur		877'145.49				
29302.01	Assainissement des eaux/maintien valeur		29'657.08	35102.01	30'108.15	45102.01	-213.70	29302.01	Assainissement des eaux/maintien valeur		59'551.53				
29302.11	Assainissement eau/maintien de la valeur		406'048.75	35102.02	0.00	45102.02	0.00	29302.11	Assainissement eau/maintien de la valeur		406'048.75				
29303.01	Approvisionnement eau/maintien de la valeur		246'898.89	35103.01	77'441.45	45103.01	-35'339.96	29303.01	Approvisionnement eau/maintien de la valeur		289'000.38				
29303.11	Approvisionnement eau/maintien de la valeur		22'983.50	35103.01	0.00	45103.02	0.00	29303.11	Approvisionnement eau/maintien de la valeur		22'983.50				
29307.01	Service électrique/maintien valeur réseau		99'267.69	29007.04	0.00	45107.00	0.00	29307.01	Service électrique/maintien valeur réseau		99'267.69				
29307.11	Service électrique/maintien valeur réseau		204'805.40	35107.00	0.00	45107.00	-204'511.76	29307.11	Service électrique/maintien valeur réseau		293.64				
Capitaux propres au 1er janvier 2025															
Changement intervenus pendant l'exercice															
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2940	Réserves de politique budgétaire		360'000.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	0.00	2940	Réserves de politique budgétaire		360'000.00				
29400.00	Compte général		360'000.00	38940.00	0.00	48940.00	0.00	29400.00	Compte général		360'000.00				
Capitaux propres au 31 décembre 2025															
Comptes		Libellés	CHF	Motif de l'augmentation		Motif de la diminution		Comptes		Libellés	CHF	Comptes		Libellés	CHF
2950	Réserves liées au retraitement		322'649.30	Attributions aux réserves liées au retraitement	0.00	Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-10'700.00	2950	Réserves liées au retraitement		311'949.30				
29502.00	Réserve liée au retrait. canalisations SEDE		159'765.70	14621.50	0.00	48950.00	-2'700.00	29800.00	Réserve liée au retrait. canalisations SEDE		157'065.70				
29502.01	Réserve liée au retraitement Step SEDE		162'883.60	14621.51	0.00	48950.01	-8'000.00	29502.01	Réserve liée au retraitement Step SEDE		154'883.60				
2990	Résultat annuel -excédent/découvert du bilan		642'826.68		420'998.51		-177'051.96	2990	Résultat annuel -excédent/découvert du bilan		886'773.23				
29900.24	Résultat de l'exercice 2024		-177'051.96	90000.00	177'051.96	90010.00	0.00	29900.23	Résultat de l'exercice 2024		0.00				
29900.25	Résultat de l'exercice 2025		0.00	90000.00	243'946.55	90010.00	0.00	29900.24	Résultat de l'exercice 2025		243'946.55				
29990.00	Compte général		81'9878.64	29990.00	0.00	29990.00	-177'051.96	29990.00	Compte général		642'826.68				

## 8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

### a) financements spéciaux (2900)

Les financements spéciaux (FS) enregistrés sous capital propre (fonction 290) ont augmenté de Fr. 27'494.39 pour se situer à Fr. 1'477'731.95 au 31.12.2025 :

· perte du FS mensurations cadastrales .....	Fr.	- 695.05
· bénéfice du FS assainissement des eaux .....	Fr.	+ 81'882.70
· bénéfice du FS approvisionnement en eau .....	Fr.	+ 39'083.20
· perte du FS approvisionnement en eau MCH1 .....	Fr.	- 8'539.70
· bénéfice du FS déchets .....	Fr.	+ 19'308.37
· bénéfice du FS efficacité énergétique .....	Fr.	+ 8'439.60
· perte du FS service électrique .....	Fr.	- 5'323.67
· perte du FS éclairage public .....	Fr.	- 27'689.16
· perte du FS énergie du Service électrique .....	Fr.	- 104'660.09
· bénéfice du FS correction des eaux de surface .....	Fr.	+ 20'175.63
· bénéfice du FS ouvrages d'amélioration foncière .....	Fr.	+ 5'512.56

### b) préfinancements/maintien de la valeur (2930)

Les préfinancements enregistrés sous capital propre (fonction 293) ont enregistré une diminution de Fr. 132'515.82 :

· attribution au FMV assainissement des eaux.....	Fr.	+ 29'894.45
· attribution au FMV approvisionnement en eau .....	Fr.	+ 42'101.49
· prélèvement sur le FMV du SED la perte réseau .....	Fr.	- 204'511.76

### c) réserves de politique budgétaire (2940)

Aucune attribution à la réserve de politique budgétaire n'a été décidée.

### d) réserves liées au retraitement (2950)

La diminution de Fr. 10'700.00 correspond à l'amortissement annuel de notre part aux investissements du SEDE.

### e) excédent ou découvert au bilan (2990)

Le bénéfice de l'exercice 2025, soit Fr. 243'946.55, a été reportée à l'actif du bilan. Il sera comptabilisé en augmentation de la fortune nette le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 8.3 Annexe D) - tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan, elles ont toutes été dissoutes lors du bouclage des comptes 2018 et 2019.

## 8.4 Annexe E) - tableau des participations et des garanties

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
SIS15 du Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours	-		E = 1 / L = 1						
Collège de Delémont	Educational			L = 1						
Association Jurassienne des Communes	Partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publiques			L = 1						
Association des Maires du District de Delémont	Gestion de toutes affaires relevant des Communes			L = 1						
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets du District			E = 1 / L = 1						
Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE)	Epurateur des eaux usées			L = 1						
Agglomération de Delémont	Coordination aménagement du territoire, mobilité et politique énergétique			E = 1 / L = 1						
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
Société d'approvisionnement et de commercialisation d'énergie (SACEN SA)	Achat, vente d'électricité, prestations de conseils	3'600.00	3.60%	L = 1	Delémont, Moutier, St-Imier, Tramelan	3'600.00	3'600.00		14540.00	
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
Institut Saint-Germain										
Centre de puériculture										
Fondation du Musée Chappuis-Fähndrich										
<b>Rapports contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										
La Charte	Distribution et fourniture d'électricité	Pas de capital								
Municipalité de Bourrignon	Collaboration administrative									
Municipalité de Bourrignon	Fourniture d'eau dans le secteur du Sommet, de la Claude-Chappuis et des Vies									
RCJU	Garantir la réserve incendie dans la galerie couverte A16									
RCJU	Gestion des données communales sur le Géoportail									
Municipalité de Delémont	Gestion de la chambre de partage									
Société de tir de Develier-Bassecour	Stand de tir La Lovère									
GoTri Sarl	Traitement des déchets									
Rolfeschmann SA	Gestion et mise à jour de la mensuration officielle									
FC Develier	Entretien de la zone d'utilité publique									

## Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
<b>Entreprises de droit privé selon CO/CCS</b>				
Club de Tennis Develier (BR 125967.91)	Cautonnement	Solde de Fr. 37'000.00 au 31.12.2025		
Football-Club Develier (BCJ 10 00 016.181-02)	Cautonnement	Solde de Fr. 47'500.00 au 31.12.2025		
<b>Entreprises de droit public</b>				
<b>Contrats de droit public</b>				
<b>Autres engagements / leasing</b>				

## 8.5 Annexe F) - tableau des immobilisations

Commune de Develier  
Recette communale  
Rue de l'Eglise 8  
2802 DEVELIER

Tableau des immobilisations  
Patrimoine administratif (140)  
Comptes 2025

Develier, le 29.04.2026

Page 1

			14000 Terrains non bâtis	14001 Terrains bâtis	1401 Routes et voies de communication	1402 Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	1403 Autres ouvrages de génie civil	1404 Bâtiment, locaux et équipements	1405 Forêts	1406 Biens meubles	1407 Installation en construction	1409 Autres immob. corporelles du PA
			PA-05	PA-10	PA-15	PA-20	PA-25	PA-30	PA-35	PA-40	PA-45	PA-50
<b>Coût d'acquisition</b>												
Valeur de l'immobilisation		01.01.2025		576'005.67	2'184'287.70	1'003'092.70	712'495.91	2'868'594.70	1'960.00	175'984.90	831'500.05	
(+) Augmentation		En 2025			18'506.35		11'002.20	34'000.00			596'016.65	
(-) Diminution		En 2025									279'133.38	
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)		En 2025					57'618.05	108'555.15			-168'635.70	
<b>valeur de l'immobilisation</b>		<b>31.12.2025</b>		<b>576'005.67</b>	<b>2'202'794.05</b>	<b>1'003'092.70</b>	<b>781'116.16</b>	<b>3'011'149.85</b>	<b>1'960.00</b>	<b>175'984.90</b>	<b>979'747.62</b>	
<b>Amortissements ordinaires cumulés</b>												
<b>Valeur comptable</b>												
Etat au		En 2025										
(-) Amortissements planifiés		En 2025		20'900.00	77'650.00	20'690.00	38'990.00	113'700.00		24'279.85		
(+) Amortissements non planifiés		En 2025					-67'120.25	-106'385.15				
(+) Corrections de valeur		En 2025										
<b>Etat au</b>		<b>31.12.2025</b>		<b>-20'900.00</b>	<b>-77'650.00</b>	<b>-20'690.00</b>	<b>-106'110.25</b>	<b>-220'085.15</b>				
<b>Valeur comptable nette</b>												
dont celle des installations de leasing		<b>31.12.2025</b>		<b>555'105.67</b>	<b>2'125'144.05</b>	<b>982'402.70</b>	<b>675'005.91</b>	<b>2'791'064.70</b>	<b>1'960.00</b>	<b>151'705.05</b>	<b>979'747.62</b>	
Valeur d'assurance		31.12.2025		2'955'000.00			2'726'400.00	12'342'200.00				



**Tableau des immobilisations**  
Autres patrimoine administratif (142 à 146)  
Comptes 2025

Develier, le 29.04.2026

Page 3

		1420 Logiciels PC-05	1421 Brevets et licences PC-10	1427 Immobilisations incorporelles en cours de dév. PC-15	1429 Autres immobilisations incorporelles PC-20	1441 à 1448 Prêts meubles PC-25	1452 à 1458 Participations et capital social PC-30	1460 à 1469 Subventions d'investissement PC-35		
<b>Coût d'acquisition</b>										
Valeur de l'immobilisation	01.01.2025			58'696.50	44'538.15	88'000.00	78'600.00	349'517.30		
(+) Augmentation	En 2025									
(-) Diminution	En 2025					14'000.00				
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)	En 2025									
<b>valeur de l'immobilisation</b>	<b>31.12.2025</b>			<b>58'696.50</b>	<b>44'538.15</b>	<b>74'000.00</b>	<b>78'600.00</b>	<b>349'517.30</b>		
<b>Amortissements ordinaires cumulés</b>										
<b>Valeur comptable</b>										
Etat au	En 2025									
(-) Amortissements planifiés	En 2025				11'728.80			10'700.00		
(+) Amortissements non planifiés	En 2025									
(+) Corrections de valeur	En 2025				-11'728.80			-10'700.00		
<b>Etat au</b>	<b>31.12.2025</b>									
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>31.12.2025</b>			<b>58'696.50</b>	<b>32'809.35</b>	<b>74'000.00</b>	<b>78'600.00</b>	<b>338'817.30</b>		
dont celle des installations de leasing	31.12.2025									
Valeur d'assurance	31.12.2025									

## 8.6 Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

### 8.6.1 Quotient d'endettement net (degré de priorité 1)

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net	
2020	96.42 %
2021	100.90 %
2022	126.48 %
2023	117.99 %
2024	146.44 %
2025	137.03 %

### 8.6.2 Degré d'autofinancement (degré de priorité 1)

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

> 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement	
2020	130.58 %
2021	72.51 %
2022	10.51 %
2023	68.11 %
2024	18.79 %
2025	163.15 %

### 8.6.3 Quotité de la charge d'intérêts (degré de priorité 1)

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
> 2%	Charge élevée

Quotité de la charge d'intérêts	
2020	0.25 %
2021	0.03 %
2022	0.10 %
2023	0.17 %
2024	0.83 %
2025	0.53 %

### 8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus (degré de priorité 2)

La dette brute par rapport aux revenus fiscaux permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus fiscaux qui est nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus	
2020	100.90 %
2021	87.49 %
2022	98.42 %
2023	90.91 %
2024	94.06 %
2025	91.70 %

### 8.6.5 Quotité d'investissement (degré de priorité 2)

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la Commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement	
2020	3.70 %
2021	12.06 %
2022	11.70 %
2023	8.61 %
2024	20.65 %
2025	18.78 %

### 8.6.6 Quotité de la charge financière (degré de priorité 2)

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière	
2020	4.01 %
2021	3.11 %
2022	8.09 %
2023	5.10 %
2024	5.13 %
2025	5.70 %

### 8.6.7 Endettement net en francs par habitant (degré de priorité 2)

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la Commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant	
2020	2'244.73
2021	2'414.75
2022	3'029.89
2023	3'149.48
2024	3'724.26
2025	3'545.26

### 8.6.8 Quotité d'autofinancement (degré de priorité 2)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une Commune, ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement	
2020	4.82 %
2021	7.52 %
2022	-1.26 %
2023	5.47 %
2024	2.24 %
2025	6.47 %

### 8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus fiscaux qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets	
2020	+ 0.21 %
2021	- 4.08 %
2022	- 0.10 %
2023	+ 0.29 %
2024	- 1.14 %
2025	- 8.97 %

### 8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

> 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

Quotient de l'excédent au bilan	
2020	30.99 %
2021	33.20 %
2022	24.25 %
2023	22.40 %
2024	18.15 %
2025	24.64 %

## 9. Proposition du Conseil communal

Approbation des comptes annuels 2025, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de revenus		384'640.73
900	Compte général		
	Excédent de revenus		243'946.55
90110.20	FS Assainissement/traitement des eaux		
	Excédent de revenus		81'882.70
90100.30	FS Approvisionnement en eau potable		
	Excédent de revenus		39'083.20
90100.40	FS Gestion des déchets		
	Excédent de revenus		19'308.37
90100.70	FS Service électrique		
	Excédent de charges	24'573.23	
90100.71	FS Efficacité énergétique		
	Excédent de revenus		8'439.60
90100.72	FS Eclairage public		
	Excédent de charges	27'689.16	
90100.90	FS Gestion des eaux de surface		
	Excédent de revenus		20'175.63
90100.91	FS Cadastre et mensuration		
	Excédent de charges	695.05	
90110.94	FS Ouvrages d'amélioration foncière		
	Excédent de revenus		5'512.56

Il est proposé à l'Assemblée communale du 29 juin 2026 d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025.

Au nom de la Commune mixte de Develier

Gabriel M. Chappuis  
Maire

Vincent Chételat  
Secrétaire communal

Roger Fleury  
Administrateur des finances

Develier, le 11 mai 2026

## 10. Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale du 29 juin 2026 a approuvé les comptes annuels 2025, conformément à la proposition du Conseil communal du 11 mai 2026.

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale est joint au présent rapport.

Develier, le 29 juin 2026

Au nom de l'Assemblée communale de Develier

Jean-Claude Berberat  
Président

Vincent Chételat  
Secrétaire communal